

DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180322-2018D12_CA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 mars 2018
Délibération n° : 2018_12
Date de convocation : 15 mars 2018



Objet : **Approbation du Compte administratif 2017**

Par la suite d'une convocation en date du 15 mars 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie d'Arvieux, le 22 mars 2018 à 17 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMEOUD

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé et pouvoir à Valérie GARCIN-EYMEOUD (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé ; Dominique BUCCI-ALBERTO, Conseillère communautaire, suppléante, présente (1 voix)

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** : Philippe CHABRAND, Maire, présent ; Alain BLANC, délégué pour la commune, excusé
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, présent
- **Eyglis** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent
- **Guillestre** : Bernard LETERRIER, Maire, présent
- **Molines-en-Queyras** : Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent
- **Ristolas** : Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente
- **Saint-Véran** : Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- Les articles L.2121-14 et R.2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- La nécessité pour le Comité syndical d'élire un Président spécifique au vote du compte administratif puisque le Président de Parc ne peut qu'assister à la discussion et qu'il doit se retirer lors du vote ;
- Le budget primitif 2017 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2017 ;
- Le compte administratif en tout point identique au compte de gestion adopté précédemment ;

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 mars 2018
Délibération n° : 2018_12
Date de convocation : 15 mars 2018

Objet : **Approbation du Compte administratif 2017**

- La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le 22 mars 2018, après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 23
Votes Contre : 0 Pour : 23
Abstentions : 0

Le Président n'a pas pris part au vote

Décide :

- De désigner en tant que Présidente Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD tandis que le Président ne prend pas part au vote et quitte la salle ;
- D'adopter le compte administratif 2017 dont un exemplaire est joint à la présente délibération et qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2016		445 759,42 €		90 296,63 €
Réalisé sur l'exercice 2017	1 563 873,40€	1 636 945,26 €	133 310,29 €	184 652,32 €
Solde 2017		73 071,86 €		51 342,03 €
Résultat de l'exercice 2017		518 831,28 €		141 638,66 €
Restes à réaliser			345 656,25 €	223 732,94 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

